

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Réunion des services informatiques neuchâtelois, une première suisse !

Le Conseil d'Etat et le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel viennent de signer une charte de projet afin de créer une entité informatique commune, unique et indépendante. Cette nouvelle entité issue de la réunion du Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) de l'Etat et du Centre électronique de gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel devrait être pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2013. Il s'agira de la première entité informatique de Suisse capable de prendre en compte tous les systèmes d'information existants au sein d'un canton.

Réunir forces et compétences au sein d'une entité unique

Depuis le début du millénaire, les opérations de modernisation et de restructuration au sein des collectivités neuchâteloises se sont succédé à un rythme toujours plus soutenu. Il devrait en être encore ainsi dans les années à venir. Mais le canton de Neuchâtel est aussi confronté au grand défi de suivre l'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de développer des prestations informatiques de pointe pour répondre aux exigences croissantes des usagers.

Forts de ce constat, le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Neuchâtel ont admis qu'une entité unique, réunissant les forces et les compétences de leurs centres informatiques actuels, de taille équivalente, était devenue incontournable pour l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises, afin de couvrir leurs besoins au meilleur rapport qualité-prix.

Maintenir des emplois qualifiés de haut niveau

Ainsi, la réunion du SIEN et du CEG permettra de créer la première entité informatique de Suisse à même de prendre en compte tous les systèmes d'information existants au sein d'un canton (Etat, Villes et communes, santé, social, éducation, transport, énergie, etc.). Cette vision transversale facilitera grandement à l'avenir la gestion et la communication d'informations entre tous les partenaires neuchâtelois, tout en garantissant la cohérence globale des interventions et la pertinence des développements à réaliser.

Ce regroupement permettra à terme de dégager des économies d'échelle tout en renforçant les compétences existantes et en améliorant encore la qualité des prestations informatiques fournies.

Face aux difficultés économiques, le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Neuchâtel sont aussi persuadés que la nouvelle entité unique permettra de maintenir des emplois qualifiés de haut niveau dans le canton et d'y développer des compétences. Les deux partenaires se sont par ailleurs engagés à reprendre l'ensemble du personnel et des postes de travail des actuels SIEN et CEG

La réunion des deux services permettra d'atteindre une taille critique qui lui donnera également la possibilité de se profiler dans des projets de collaborations intercantionales.

Présence dans le Bas et le Haut du canton

Le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Neuchâtel ont également garanti une présence de l'entité informatique dans le Bas et dans le Haut du canton sous une direction unique. Enfin, une représentation équilibrée de l'Etat de Neuchâtel, des Villes et communes neuchâteloises, ainsi que du domaine de la santé au sein du futur organe dirigeant est assurée.

La nouvelle entité informatique devrait être opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2013. D'ici là, un comité de pilotage, présidé par M. Alain Ribaux, conseiller communal à Neuchâtel, étudiera de manière approfondie l'ensemble des questions relatives à l'organisation de la nouvelle structure, sa gouvernance, sa localisation, ses coûts et les aspects juridiques associés. Ce comité présentera des propositions aux autorités cantonales et communales courant 2011.

Neuchâtel, le 25 juin 2009